

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

MAIRIE DE COGGIA



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2026
N°14**

OBJET : Affectation du résultat N-1 EAU-ASSAINISSEMENT

**Date de la Convocation :
16/04/2026**

L'An deux mille vingt-six, le samedi 25 avril, à 14 heures, Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Carole FIORI.

**Nombres de Conseillers
en exercice : 15**

Nombre de membres

Présents : 12

ETAIENT PRESENTS : Mme Carole FIORI, Mme Julie LIBONATI, M. Joseph LECA, M. Antoine ALZAPIEDI, Mme Noelle ALFONSI, M. Frederic LECA, M. Jean-Louis PASSALACQUA, M. Xavier TORRE, Mme Andréa LACOUSTENE, M. Jean-Claude AMPART, Mme Danielle CASASUS, M. Jean-Paul FLORY.

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

**Secrétaire de séance :
Mme Julie LIBONATI.**

ETAIENT REPRESENTES : M. Francois DANIELLI donne procuration à M. Joseph LECA, Mme Fabienne CERVIOTTI donne procuration à Mme Julie LIBONATI, Mme Laurianne ACCARDO donne procuration à Mme Noëlle ALFONSI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu le compte administratif de l'exercice 2025

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 15 366.36 €

Un excédent reporté de 81 082.48 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 96 448.84 €

Un déficit d'investissement de 14 092.83 €

Un excédent reporté de 7076.13 €

Soit un déficit d'investissement de 7016.70 €

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement

Après en avoir délibéré,

Décide

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 soit 96 448.84 € est affecté comme suit :

Affectation en réserve (compte 1068) 56 448.84 €

(compte 1068 : 7016.70 + 49 432.14 €)

Report de fonctionnement (compte R002) 40 000.00 €

Le déficit d'investissement de 7016.70 € est reporté au compte R001

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre**

A circular official stamp of the Municipality of Bastia is partially visible behind a handwritten signature in black ink.

La Maire

Carole FIORI

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr/> Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.